

Contact : Association France Palestine Alsace - BP 7436 - 68007 COLMAR - site internet : www.afps-alsace.com

Un exemple victime de l'apartheid israélien comme il y en a tant... Un petit geste pour soulager cette famille



Lors de la mission en Palestine de septembre 2019 de l'AFPS Alsace, nous avons rencontré Omar Hajajle du village d'Al Walaje, près de Beit Jala.

La situation d'Omar et de sa famille est représentative dans sa cruauté, du fonctionnement du régime colonial d'apartheid imposé par Israël dans les territoires occupés.

Depuis 2010, il résiste malgré un harcèlement continu. Ayant reconstruit sa maison avec l'aide du Consulat Général de France à Jérusalem, il souhaite mettre en place une petite activité d'élevage sur ses terres pour améliorer les revenus de sa famille. Avec ses amis, il lance un appel à l'aide.

Omar Hajajleh, âgé de 54 ans est un réfugié vivant dans le village de al-Walaje, à l'Ouest de Beit Jala (district de Bethléem). Lui, sa femme et ses trois fils vivent sous la menace constante d'être déplacée de force pour la deuxième fois.

Depuis 2010, Omar et sa famille ont subi des persécutions. Harcèlements, torture, menaces de mort dans le but de les faire quitter leur maison et leurs terres.

Ce supplice a commencé avec la construction du mur de l'apartheid, qui sépare la ville de Beit Jala, des terres du monastère de Crémisan et du village de AL Walajeh. Mais aussi avec la confiscation de nombreux hectares de terre appartenant à des palestiniens, pour les annexer au « Grand Jérusalem » sans aucun droit pour les propriétaires.

Omar a été arrêté à maintes reprises. Ses deux fils et sa femme ont fait l'objet d'extrêmes brutalités de la part de l'armée Israélienne. Pour l'un coup à la tête avec un fusil provoquant des fractures du crâne. Pour l'autre, attaque et bastonnade par les soldats, jusqu'à lui briser des os. Pour sa femme alors enceinte des coups à plusieurs reprises, par des femmes-soldates israéliennes avec comme conséquence la perte de leur enfant. Comme si cela n'était pas suffisant Omar a été empoisonné et est resté dans le coma quelques temps. Depuis il souffre d'un trouble du métabolisme, nécessitant des soins par chimiothérapie.

Mais ce n'est pas tout ! Les forces israéliennes d'occupation ont utilisé pour la construction du mur des explosifs à proximité immédiate de sa maison provoquant des fissures et des dommages la rendant inhabitable. Les autorités israéliennes n'ont ménagé aucun effort pour forcer Omar à vendre sa maison et ses terres. Lui promettant des millions et des millions de shekels, des chèques en blanc avec la promesse de lui fournir une carte d'identité israélienne...

Mais en vain, car Omar et sa famille sont déterminés plus que jamais à rester sur leurs terres. Ils ne veulent pas subir une nouvelle « Nakba » ou « catastrophe ».

Omar et sa famille vivent désormais comme emprisonnés. Ils sont ceinturés par le mur de l'apartheid, équipé d'une immense

porte en fer, à peine 20 mètres de leur maison. Leur liberté de mouvement est restreinte et surveillée par de nombreuses caméras. Ils sont aussi complètement isolés.

Les visites, sont soumises à accord des autorités israéliennes, 48h à l'avance. Evidemment elles sont régulièrement refusées. (Voir ci-après la configuration des lieux)

S'ils souhaitent quitter leur maison, ne serait-ce que pour faire leurs courses, ils empruntent un tunnel qui les mène à la porte en fer. Elle s'ouvre par télécommande et est bouclée dès 22 heures. Pressions supplémentaires, ses fils sont très souvent empêchés d'aller à l'école, surtout durant la période d'examen.

Omar se heurte à de grandes difficultés chaque fois qu'il veut quitter sa maison. Lui et sa famille sont contraints par des conditions de vie indignes, insupportables et inacceptables.

Ils sont les victimes d'un système d'épuration ethnique mené à l'encontre du peuple palestinien par l'état d'Israël. Ils résistent par amour pour leur terre et leur pays. Leur patriotisme a un prix, qu'ils paient chaque jour par des humiliations, des restrictions.

Ils espèrent votre appui pour les aider à préserver leurs terres.

Comment faire ?

En soutenant financièrement leur projet d'élevage, dont Ils disposent déjà des autorisations légales.

Ils souhaitent disposer d'un cheptel de 15 agnelles reproductrices, qu'ils élèveront sur leurs pâturages. Ils pensent revendre leur production et en tirer ainsi un revenu décent. Le coût total du cheptel est de 1 950 €, soit 130 £ par agnelle.

Votre contribution à ce projet est déterminante. La protection d'Omar et de sa famille contre le déplacement forcé et la spoliation de leurs terres en dépendent.

Votre générosité à la juste cause d'Omar et de sa famille sera porteuse d'espoir mais aussi leur signifiera que leur combat pour vivre dignement sur leur terre, peut être le nôtre.



**Un geste pour soutenir
Une famille palestinienne victime de l'apartheid Israélien
Village de Al Walaje près de Beit Jala (Bethléem)**

	Aide à la famille Hajajleh victime de l'apartheid Israélien village de Al Walaje (Bethléem/Beit Jala)
--	--

Achat de 15 agnelles - Montant du projet : 1 950 €

BON DE SOUSCRIPTION

Je soussigné participe au financement de cet achat pour un montant de (€)

NOM	PRENOM
------------	---------------

ADRESSE

CP	VILLE
-----------	--------------

ADRESSE ELECTRONIQUE

Votre don est effectué sur le compte de l'AFPS Alsace et sera directement reversé au bénéficiaire sans déduction de frais de gestion. Il vous sera rendu compte de son utilisation pr courrier électronique. Au cas où la souscription dépassait le montant du projet , nous vous proposerons d'affecter tout ou partie de votre don au projet en cours de réalisation à beit Dajan (construction de 80 citernes de récupération d'eau de pluie pour plus de 3 000 habitants) (*)

Versement par chèque	Versement par virement bancaire
AFPS ALSACE	CREDIT MUTUEL
BP 704636	FR76 1027 8039 0100 0204 7530 167
68007 COLMAR cedex	CMCIFR2A

Merci d'indiquer au dos du chèque ou sur votre virement l'objet de votre don

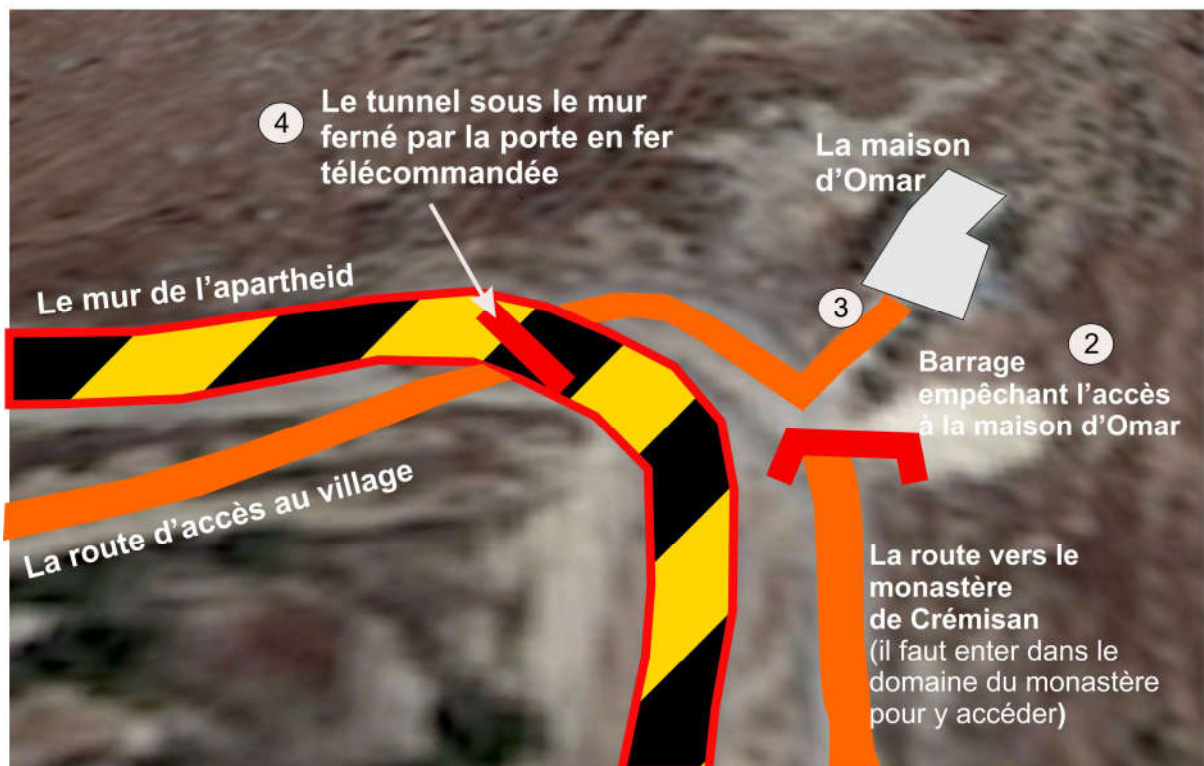
<p>Les dons aux associations d'intérêt général vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant de 66% de votre don. Un reçu fiscal vous sera adressé à cet effet au début de l'année suivant la date de votre don à l'adresse indiquée ci-dessus.</p>	<p>Date et signature</p>
--	--------------------------

(*) Pour connaître le projet de Beit Dajan, consultez le site

Le village d'Al Walaje, le monastère de Crémisan, le mur de l'apartheid et la maison d'Omar et sa famille



Plan de détail de la situation de la famille d'Omar : les barrières, le mur et le tunnel



les photos des lieux et de notre rencontre avec Omar et l'un de ses fils

